

# Mairie de MORTEMART



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 30 mars 2022 à 19 h Convocation du 24.03.2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 mars, le Conseil Municipal de la commune de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Marie-Catherine BARRET-BONNIN, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 24.03.2022

**Présents** : Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, M. Dominique DESERT, M. Sylvain GRANDIN, Mme Mireille GRANDIN, Mme Nathalie TROUILLET

**Absents excusés** : Mme Solange JEANNET, Mme Odette ROBUCHON donnant procuration à Mme Mireille GRANDIN, Mme Jane-Lola SEBAN donnant procuration à Eva SALA.

A été élue secrétaire de séance : Nathalie TROUILLET

Mme Le Maire commence la séance en donnant des informations au sujet de l'accueil en cours et à venir des familles ukrainiennes.

L'ordre du jour est consacré aux points suivants :

### **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :**

Les comptes de gestion établis par le receveur retracent les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle des comptes administratifs. Ils reprennent les mêmes écritures et sont conformes aux comptes de l'ordonnateur ainsi que les comptes administratifs dressés par Mme le Maire qui sont adoptés à l'unanimité.

Mme le maire demande au conseil de désigner un Président afin de bien vouloir procéder au vote des comptes administratifs, hors sa présence.

Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité par le conseil municipal avec 8 votes pour.

Le compte administratif de la commune présente :

- ✓ Une dépense totale (fonctionnement et investissement) de 652 058.24 €
- ✓ Une recette totale (fonctionnement et investissement) de 739 829.59 €

Le compte administratif d'eau et assainissement présente :

- ✓ Une dépense totale (fonctionnement et investissement) de 42 791.55 €
- ✓ Une recette totale (fonctionnement et investissement) de 209 714.33 €

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2021 :**

#### ***Budget Principal :***

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 103 892.83 €  
Reste sur excédent de fonctionnement reporté 87 771.35 €

#### ***Budget Eau et Assainissement :***

Résultat d'investissement : 128 986.45 €  
Reste sur excédent de fonctionnement reporté 37 936.33 €

### **VOTE DES TAXES DIRECTES 2022 :**

Mme le Maire propose de reconduire les taux de 2021 comme suit :

- ✓ Taxe foncière bâti 36.15 %
- ✓ Taxe foncière non bâti 52,88 %

pour un produit fiscal attendu est de 61 107 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **VOTE DES BUDGETS 2022 :**

Une lecture des propositions budgétaires concernant les budgets pour l'année 2022 est faite par Mme la secrétaire de mairie. Les propositions budgétaires sont votées à l'unanimité par le conseil municipal avec 9 votes pour.

#### **Budget Principal :**

|                   | <b>Section de Fonctionnement</b> |                   |
|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>Dépenses</b>   |                                  | <b>Recettes</b>   |
| 246 171.00        |                                  | 246 171.00        |
|                   | <b>Section d'investissement</b>  |                   |
| 459 360.00        |                                  | 459 360.00        |
| <b>705 531.00</b> | <b>Total Budget</b>              | <b>705 531.00</b> |

Il est prévu au budget de la commune :

Une dépense prévisionnelle (fonctionnement et investissement) de 705 531.00 €

Une recette prévisionnelle (fonctionnement et investissement) de 705 531.00 €

#### **Budget Eau/Assainissement :**

|                   | <b>Section de Fonctionnement</b> |                   |
|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| <b>Dépenses</b>   |                                  | <b>Recettes</b>   |
| 67 536.00         |                                  | 67 536.00         |
|                   | <b>Section d'investissement</b>  |                   |
| 148 386.00        |                                  | 148 386.00        |
| <b>215 922.00</b> | <b>Total Budget</b>              | <b>215 922.00</b> |

Il est prévu au budget d'eau et assainissement :

Une dépense prévisionnelle (fonctionnement et investissement) de 215 922.00€

Une recette prévisionnelle (fonctionnement et investissement) de 215 922.00€

#### **Questions diverses :**

Des questions sont posées au sujet d'une sollicitation reçue par certains habitants au début de la semaine 13. Il s'agirait d'une enquête émanant de la Communauté de Communes qui se trouvait jointe aux informations publicitaires.

Mme le maire, qui n'en était pas destinataire, précise qu'une enquête doit effectivement être réalisée par un organisme agréé mandaté par la Communauté de Communes en vue du passage à la REOM (Redevance pour l'Elèvement des ordures ménagères). Il s'agit de créer ou vérifier les données nécessaires à une bonne gestion de la REOM en ayant une connaissance précise de l'ensemble des redevables du service.

La séance est levée à 20h50.